



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

Le 12 avril 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### Étaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS, Pascal POYE

### Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Daniel ROUSSEL à Christian LETEURTRE, Béatrice TASSERY à Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR à François CRAMILLY, Céline DELPECH à Monique COURSELLE,

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Cécile GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

#### Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	23
Qui ont pris part à la délibération	27
Pour	27
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

## **SECTORISATION DE LA COMMUNE D'HEURTEAUVILLE VERS LE COLLEGE DE RIVES EN SEINE: AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL - CM/21/058**

En application de l'article L 213-1 du Code de l'Education, le Conseil Départemental est compétent pour définir et faire évoluer la physionomie des secteurs de recrutement des collèges.

Dans le cadre des études sur la sectorisation des collèges de la Seine Maritime menées par la direction des collèges et de l'éducation, le Département de la Seine Maritime a demandé le rattachement de la commune d'Heurteauville, actuellement sectorisée sur le collège Commandant Charcot au Trait vers le collège Victor Hugo de Rives-en-Seine.

Depuis quelques années, la migration des collégiens d'Heurteauville vers rives en Seine s'est faite naturellement avec l'obtention de dérogations auprès des services du Département. Actuellement, aucun élève d'Heurteauville n'est scolarisé au collège du Trait.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au changement de sectorisation de la commune d'Heurteauville, vers le collège Victor Hugo de Rives-en-Seine.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VU** le Code de l'Education et notamment l'article L 213-1,

**VU** le rapport de Monsieur le Maire

**DECIDE** d'émettre un avis favorable au changement de sectorisation de la commune d'Heurteauville, vers le collège Victor Hugo de Rives-en-Seine.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 13 avril 2021

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

